

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Arrêté du 30 juin 2020 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu le décret n°2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 47 ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 20 mai 2020 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves désignés ci-après :

*Au titre de la promotion 2020*

Mme Akhdi (Marwa).  
Mme Assal (Maya).  
M. Besson (Pierre-Victor).  
M. Boudhar (Ayoub).  
M. Cheikh Rouhou (Ahmed).  
M. Gardel (Jean-Baptiste).  
M. Guillon (Sébastien).  
M. Herfurth (Hugues).  
M. Kouadio (Koffi Wilfried).  
M. Le Blevec (Hugo).  
M. Le Loirec (Lucas).  
M. Liu (Yuhao).  
M. Liu (Xi).  
M. Mejri (Mohamed).  
M. Mignot (Paul-Henri).  
M. Polo Garcia (Jesús Alberto).  
Mme Salhi (Laila).  
M. Some (Tomena Lionel).  
M. Thaveau (Joris).  
M. Villemin (Antonin).  
Mme Wang (Xue).  
M. Yuan (Zheng).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY